

La Ville de Percé est à la recherche d'un(e) employé(e) contractuel afin d'assurer la coordination des événements à l'Espace Culturel Suzanne-Guité (rue du Quai, Percé).

### Principales tâches et responsabilités

Dans le cadre de son emploi et sous la responsabilité de son superviseur, l'employé(e) aura à coordonner le bon déroulement des prestations d'animation publique de l'Espace Culturel Suzanne-Guité, situé au cœur du village de Percé, sur la rue du Quai. Vous devrez entre autres :

- **Accueillir et encadrer les artistes** qui performeront à l'Espace Culturel Suzanne-Guité et vous assurer de bien répondre à leurs besoins ;
- **Assurer la qualité du service à la clientèle** : vous interagirez directement avec le public afin de vous assurer du bien-être, du confort et de la satisfaction des spectateurs ;
- **Assurer l'animation** : vous aurez à vous adresser au public pour présenter l'artiste qui entrera en scène et au besoin, vous communiquerez des messages d'intérêt public en lien avec la programmation ;
- Vous assurer que les **équipements techniques requis pour les prestations soient disponibles et fonctionnels**.
- Vous aurez également à collaborer avec vos collègues à l'entretien des équipements récréotouristiques municipaux afin de vous assurer que tout soit conforme et en bonnes conditions.

### Aptitudes et habiletés

- Avoir de l'entregent et un bon sens du travail d'équipe ;
- Orienté vers le service à la clientèle ;
- Faire preuve de dynamisme et d'autonomie.



### Conditions

- Horaire de travail de 32 heures/semaine ;
- Durée : **environ 8 semaines, soit du début juillet à la fin août** (possibilité de plus de 8 semaines, en fonction des besoins) ;
- Être disponible les soirs et fins de semaine (en fonction de la programmation des spectacles) ;
- Salaire à discuter avec l'employeur.

Vous croyez être la personne que nous recherchons ? Faites-nous parvenir votre candidature au [direction@ville.perce.qc.ca](mailto:direction@ville.perce.qc.ca). L'affichage se terminera dès que nous aurons trouvé le(la) candidat(e).  
Entrée en poste dès que possible.

*Note : La Ville de Percé souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi; le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.*

Fait à Percé, le 21 juin 2023.